
CYCLE A ORIENTATION PROFESSIONNELLE (COP) : Théâtre

Ce cycle s'adresse aux élèves ayant terminé leur second cycle d'art dramatique, mais aussi à tout élève ayant une pratique importante du théâtre et qui souhaite s'orienter vers un projet professionnel.

Dans le cadre d'un important volume horaire, le programme pédagogique permet d'approfondir le travail d'interprétation, mais aussi l'autonomie, la créativité des élèves pour une meilleure insertion dans la vie professionnelle.

Ces deux années d'engagement intensif sont un lieu d'exploration et de découverte personnelle par une pratique quotidienne à travers des outils et des techniques diversifiés : interprétation, lectures de textes, danse, chant, mais aussi des rencontres : masterclass, stages (clown, mime...)

Public concerné :

Le COP est destiné aux élèves qui envisagent de s'engager dans la vie professionnelle et éventuellement de poursuivre leurs études dans des écoles supérieures après l'obtention du Diplôme d'Études Théâtrale (DET). Ils doivent s'investir dans leur pratique de théâtre, et se rendre pleinement disponibles pour les activités et les projets développés dans ce cycle.

L'équipe pédagogique :

- La liste des enseignants : [Cliquez-ici !](#)

Contenu de la formation :

La formation s'étale sur 2 ou 3 ans. Son volume global est de 1120 h minimum qui représentent entre 20 et 24h d'enseignement par semaine.

- Interprétation (495 h / an) : savoir interpréter des textes classiques, des écritures modernes et contemporaines.
- Culture théâtrale (60 h / an) : lecture des théoriciens du théâtre, approche de la dramaturgie.
- Danse pour comédiens (180 h / an) : connaissance de son corps, développement de sa relation à l'espace.
- Chant pour comédiens (66 h / an) : se sensibiliser au chant chorale pour être capable d'utiliser ses capacités pendant un spectacle.

Admission :

- conditions d'âge : à partir de 19 ans post bac
- Prérequis : 2 ans de pratique théâtrale intensive

Concours d'Entrée en COP

Le Cycle à orientation professionnelle, d'une durée de 2 à 3 ans, est accessible aux élèves :

- Ayant obtenu leur fin de cycle 2 au sein du CRR (ou dans un autre établissement labellisé par l'État)
- En cours de cycle 3 au sein du CRR (ou venant d'un autre établissement)
- Ayant un très bon niveau de pratique théâtrale (pour les élèves ne provenant pas du CRR)

Modalités d'inscription :

L'inscription en ligne est possible dans la 2ème partie du mois de juin de chaque année scolaire en cliquant sur le lien suivant : [http:// https: //www.imuse-clermontferrand.fr](http://https://www.imuse-clermontferrand.fr)

Contenu des épreuves :

L'admission se déroule en 2 parties :

Sélection :

Le candidat doit présenter un monologue tiré d'une œuvre théâtrale de 3 minutes.

Les candidats qui ne connaîtront pas le texte par cœur seront éliminés.

Cette audition sera suivie d'un entretien pour lequel le candidat doit avoir rempli au préalable [un questionnaire](#) remis au moment de la préinscription sur papier libre ou envoyé sous format Word ou PDF

[Pour remplir le questionnaire d'entrée cliquez-ici !](#)

Admission :

Les élèves sélectionnés participeront à un stage de 6 jours suivi d'une audition devant un jury. A l'issue du stage les candidats doivent présenter les travaux réalisés pendant le stage devant un jury composé des professeurs et d'un ou plusieurs représentants de la direction.

Statut étudiant :

L'élève bénéficie du statut étudiant s'il est bachelier et suit un enseignement en cycle à orientation professionnelle.

Dans ce cas, l'élève relève du régime de la sécurité sociale étudiante.

L'affiliation à un régime de sécurité sociale étudiante est obligatoire pour les élèves bacheliers dès 16 ans, inscrits en France dans un établissement d'enseignement supérieur. En effet, le code de la sécurité sociale dans son article L. 381-4 dispose :

« Sont affiliés obligatoirement aux assurances sociales les élèves et les étudiants des établissements d'enseignement supérieur, des écoles techniques supérieures, des grandes écoles et classes du second degré préparatoires à ces écoles, qui, n'étant pas assurés sociaux à un titre autre que celui prévu à l'article L. 380-1 ou ayants droit d'assuré social, ne dépassent pas un âge limite».

Aussi, tous les élèves du conservatoire suivants au moins une discipline en cycle supérieur (COP),

âgés de 16 à 28 ans et bacheliers, doivent s'inscrire ou justifier de leur affiliation auprès du secrétariat dès leur inscription. L'affiliation se fait en fonction de la profession des parents de l'étudiant et de son âge, selon les modalités édictées par le code de la sécurité sociale.

Statut étudiant/artiste :

L'Université Clermont-Auvergne (UCA) peut reconnaître un statut d'étudiant-artiste aux étudiants inscrits dans l'établissement et exerçant parallèlement une activité artistique reconnue à un niveau élevé. Ce statut permet de prendre en compte ce public spécifique en valorisant son parcours artistique et en adaptant son cursus de formation. Élaboré en partenariat avec le Conservatoire, ce nouveau statut permet aux élèves menant un double cursus au Conservatoire et à l'Université de bénéficier d'un certain nombre de droits :

- Accès à une aide du Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) de la Direction de la Formation pour valoriser les compétences développées dans l'activité artistique (sur un CV ou tout autre support utilisé pour accéder à une expérience professionnelle) et délivrance en fin d'année d'une attestation du statut mentionnant les compétences mises en œuvre.
- Possibilité de faire valider par le Service Université Culture (SUC) la pratique de l'activité artistique au cours de l'année dans le cadre d'une UE libre.
- Pour les étudiants dont le cursus ne permet pas l'accès aux UE libres de pratique artistique, le statut est mentionné dans l'annexe descriptive au diplôme (supplément au diplôme)
- Accès possible au régime spécial d'études (RSE) tel que défini par l'UCA. Ce RSE, qui n'est pas spécifique à ce statut, peut en particulier permettre un aménagement de l'emploi du temps, une priorité dans le choix des groupes de TD...
- L'accès au RSE se fait par un formulaire spécifique à retirer à la scolarité de la composante ou à télécharger sur l'ENT, et à restituer à la scolarité de la composante.
- Possibilité de postuler sur des contrats étudiants proposés par l'UCA pour encadrer ou présenter des activités artistiques pour l'animation de la vie universitaire.

Bourses Ministère de la Culture

Le Cycle à Orientation Professionnelle permet de bénéficier d'une bourse allouée par le Ministère sous certaines conditions